



Thaïlande 23/06/15 maj

Le visa n'est pas nécessaire pour les français et les ressortissants de certains pays de l'Union Européenne, à condition que la validité du passeport soit de plus de 6 mois à partir de la date d'arrivée en Thaïlande, pour un séjour n'excédant pas 30 jours (en arrivant par un aéroport), ou 15 jours (en arrivant par une frontière terrestre).

Votre dossier devra comporter les éléments suivants

- Bon de commande de notre société dûment rempli, signé, avec acceptation de nos conditions générales de vente.
- Passeport original signé, valable au minimum 6 mois après la date de retour + 1 page vierge disponible pour l'apposition du visa.
- 1 Formulaire de demande de visa complété, daté et signé.
- 1 Photo d'identité au format biométrique 4,5 x 3,5 cm en couleur sur fond blanc
Pour les ressortissants étrangers résidant en France : fournir une copie de la carte de résident valable au minimum 6 mois très lisible.
- La copie des deux derniers relevés de compte bancaire justifiant d'un solde minimum de 500 euros par mois (condition exigée).
- La réservation du billet d'avion aller/retour ; Pour un visa double entrées, justifier les deux entrées en Thaïlande avec réservation de billet d'avion.

Catégorie Tourisme : documents à fournir

Pour les ressortissants étrangers résidents en France des pays suivants :

Algérie, Afghanistan, Arabie saoudite, Bangladesh, Chine, Corée du Nord, Egypte, Inde, Iraq, Iran, Lybie, Liban, Népal, Nigéria, Pakistan, Maroc, Palestine, Sri Lanka, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen fournir **en plus des documents de base:**

- 3 Photos d'identité (sauf pour les marocains et Tunisiens)
- 3 Formulaires officiels de demande de visa (sauf pour les marocains et Tunisiens)
- 1 Copie du passeport
- 1 Copie de la carte de séjour
- La photocopie des trois derniers bulletins de salaire
- Une attestation de congés annuels délivrée par l'employeur
- La réservation du billet d'avion aller / retour



Thaïlande 23/06/15 maj

Chômeurs: Présenter une lettre indicative de l'ASSEDIC précisant les sommes et la durée de paiement.

Etudiant : Présenter une attestation d'inscription à l'université pour l'année en cours.

Catégorie Affaire : documents à fournir

1. Visas 1 entrée valable 3 mois

- 1 Lettre de mission
- 1 lettre d'invitation du partenaire thaïlandais

1. Visas multiples valable 1 an

- Permis de travail en cours de validité
- 1 Lettre de mission
- 1 lettre d'invitation du partenaire thaïlandais

Le délai d'obtention des visas pour les ressortissants des Etats suivants est d'environ un mois:

Algérie, Afghanistan, Arabie saoudite, Bangladesh, Chine, Corée du Nord, Egypte, Inde, Iraq, Iran, Libye, Liban, Népal, Nigéria, Pakistan, Maroc, Palestine, Sri Lanka, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen.

Les ressortissants des pays suivants sont obligés de demander leur visa au Consulat de Thaïlande de leur pays de résidence :

Algérie, Bangladesh, Egypte, Etats palestiniens, Inde, Irak, Iran, Liban, Libye , Népal, Pakistan, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Yémen.

Validité et durée de séjour du VISA

Visa 1 entrée : La validité du visa est de 3 mois à compter de sa date de délivrance et une durée de séjour de 60 jours pour les français.

Visa 2 entrées : La validité du visa est de 6 mois à compter de sa date de délivrance, et une durée de séjour de 60 jours pour les français pour chaque entrée.



Thaïlande 23/06/15 maj

La durée du séjour est de 60 jours maximum.

Il est impératif de répondre à toutes les rubriques du formulaire officiel afin d'éviter le refus de votre demande.

ATTENTION : Les dépôts et retraits de dossier s'effectuent uniquement le matin du Lundi au Vendredi inclus.

EXEMPTION DE VISA TOURISTIQUE

Les ressortissants de 41 états, arrivant par voies aériennes, sont exemptés de visa pour un séjour touristique en Thaïlande n'excédant pas 30 jours.

Seule condition pour obtenir cette exemption : la validité du passeport doit-être de plus de trois mois à l'arrivée en Thaïlande.

Attention depuis le 25 novembre 2008, les étrangers arrivant sans visa dans chacun des postes frontaliers y compris le poste frontalier maritime de Ranong se verraient accorder un permis de séjour de 15 jours seulement.

En cas de dépassement de la durée accordée par le visa, une amende de 500 bahts par jour de dépassement (avec un maximum toléré de 20 jours) est à régler au guichet du contrôle des passeports à l'[aéroport](#).

Le maximum de l'amende est de 20.000 bahts et les enfants de moins de 7 ans ne sont pas concernés par le dépassement de séjour (overstay)

LISTE DES 41 ETATS

Afrique du Sud	Emirats arabes unis	Italie	Qatar
Allemagne	Espagne	Japon	Royaume-Uni
Australie	Etats-Unis	Koweït	Russie
Autriche	d'Amérique	Luxembourg	Singapour
Bahrayn	Finlande	Malaisie	Suède
Belgique	France	Norvège	Suisse
Brésil	Grèce	Nouvelle-Zélande	Turquie
Brunei	Hong-Kong		



Thaïlande 23/06/15 maj

Darussalam
Canada
Corée
Danemark

Indonésie
Irlande
Islande
Israël

Oman
Pays-Bas Pérou
Philippines
Portugal

Viêt-Nam



Thaïlande 23/06/15 maj

AMBASSADE DE THAÏLANDE

Horaires d'ouverture :

Lundi : Dépôt/Retrait (9h30 - 12h00)
 Mardi : Dépôt/Retrait (9h30 - 12h00)
 Mercredi : Dépôt/Retrait (9h30 - 12h00)
 Jeudi : Dépôt/Retrait (9h30 - 12h00)
 Vendredi : Dépôt/Retrait (9h30 - 12h00)

Jours de fermeture :

- 01/01/2015 Jour de l'An
- 02/01/2015 Jour férié
- 19/02/2015 Congé optionnel
- 04/03/2015 Fête de Makha Bucha
- 06/04/2015 Lundi de Pâques + Fête de la Dynastie Chakri
- 13/04/2015 Maha Songkran
- 15/04/2015 Fête de Nao
- 15/04/2015 Taleung Sok
- 01/05/2015 Fête du travail
- 04/05/2015 Jour férié (Thaïlande)
- 05/05/2015 Fête du Couronnement
- 08/05/2015 Armistice 1945
- 14/05/2015 Ascension
- 25/05/2015 Lundi de Pentecôte
- 01/06/2015 Visakha Bucha
- 14/07/2015 Fête nationale
- 30/07/2015 Fête d'Asalha Bucha
- 31/07/2015 Fermeture des administrations
- 12/08/2015 Fête de la Reine
- 15/08/2015 Assomption
- 23/10/2015 Fête du Roi Chulalongkorn
- 01/11/2015 Toussaint
- 11/11/2015 Armistice 1918
- 07/12/2015 Anniversaire du Roi
- 10/12/2015 Jour de la Constitution
- 25/12/2014 Jour de Noël
- 31/12/2015 Saint Sylvestre
- 01/01/2016 Jour de l'An